



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**

Avis est par la présente donné que les prévisions budgétaires 2022 de la Municipalité d'Ange-Gardien seront adoptés lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le lundi 17 janvier 2022 à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sis au 249, rue Saint-Joseph, Ange-Gardien.

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires.

Donné à Ange-Gardien ce 21<sup>e</sup> jour de décembre deux mille vingt-et-un.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Brigitte Vachon